



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 16 juin à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de M. FRELASTRE), VAGINAY Sophie, DOUX Séverine (pouvoir à M PAYOT Jean Michel), STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan (pouvoir de MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre), BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane et PELLOUX Jacques.

Délibération n°2015/73

**OBJET : ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT DE SINISTRE SURVENU SUITE
AU SEISME DU 7.4.2014**

Les dommages causés lors du séisme du 7.4.2014 (Sinistre N° 2014668 484) ont entraîné des réparations et le remplacement de matériel sur les Bâtiments de l'Ecole Artistique de l'Ubaye et du Musée de Jausiers. La Compagnie d'Assurances GAN, au titre du contrat N° 829 100 677 contracté par la Communauté, propose un dédommagement de **4 643.48 €**.

Sur proposition du Président,
Le Conseil de Communauté,
A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** ce remboursement de sinistre.
- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget de la Communauté 2015 à l'article 7788.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
M. Jacques MARTIN.

